



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Centre-Val de Loire

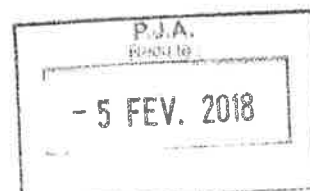
Chartres, le 31 janvier 2018

Unité départementale d'Eure-et-Loir

Maître JOULAIN
PJA JOULAIN (Selarl),
7/9 Rue du Docteur Maunoury
CS 20218

28008 CHARTRES CEDEX

Nos réf. : 100.10143/LSAEX(RAPVI,VIRAP)/LW/IC18008
Vos réf. :
Affaire suivie par : Lise WACRENIER
lise.wacrenier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 37 20 50 50 – Fax : 02 37 20 40 74
Courriel : ud28.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr
Vérifié par : Steven CORS



Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement ;
Visite d'inspection du 7 décembre 2017 des installations de la société FONDIEL à Dreux

Maître,

L'inspection des installations classées a procédé le 7 décembre 2017 à une visite d'inspection de l'établissement anciennement exploité par la société FONDIEL de Dreux, dont l'objectif était d'examiner la conformité des dispositions prises par votre entreprise en regard de ses obligations réglementaires découlant du code de l'environnement.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'inspection établi à la suite de cette opération. L'ensemble des constats réalisés lors de cette opération est formulé en annexe 1 du rapport d'inspection.

Je vous demande de bien vouloir répondre à l'ensemble des constats formulés dans le rapport d'inspection au plus tard dans un délai d'un mois.

Je vous saurais gré de compléter le tableau récapitulatif des constats situé en annexe 1 du rapport d'inspection et de le transmettre dans le cadre de votre réponse. À votre demande par courriel à l'adresse ud28.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr, le tableau récapitulatif des constats vous sera adressé sous format électronique.

En cas de sollicitation de délais de mise en œuvre des actions correctives en réponse aux constats formulés, je vous demande de transmettre à l'inspection des installations classées un plan d'actions dûment motivé.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,
Le chef de l'Unité départementale

Gautier DEROY

P.J : Rapport de l'inspection
Copies à : Préfecture – BPE
SEIR
Maître JOULAIN : pascal-joulain@etude-pja.fr

DREAL CENTRE

N° DU DÉPARTEMENT : 28

N° S3IC : 100.10143

ETABLISSEMENT

Raison sociale : FONDIEL

Commune : Dreux

Activité principale : Fonderie

Régime de classement : AS A E D NC Seveso IED Prioritaire national (P1) A enjeux (P2) P3**VISITE DU 07 DÉCEMBRE 2017**

Date de la précédente visite 19 mai 2016

 approfondie courante ponctuelle circonstancielle planifiée inopinée annoncée le : 06 décembre 2017

Motivations de classement P1 ou P2 :

Actions nationales abordées lors de la visite d'inspection :

Tests de matériels réalisés lors de la visite d'inspection :

THÈMES OU REFERENTIELS DE LA VISITE :

Nota : lors de cette visite, les constatations par rapport aux dispositions contrôlées et relevées par l'inspecteur de l'environnement sont détaillées dans le présent document. Seules les prescriptions et dispositions décrites ci-après ont été vérifiées.

Arrêté préfectoral du 27 septembre 2011 d'autorisation d'exploiter une fonderie de fonte de deuxième fusion.

L'inspection s'est attachée à vérifier les actions mises en place sur la mise en sécurité du site, dans le cadre de la cessation d'activité.

PRINCIPALES CONSTATATIONS EFFECTUEES¹ :

La visite d'inspection a permis de relever une non-conformité¹ (NC) de niveau 1 et a donné lieu à la formulation de 2 demandes.

La non-conformités de niveau 1, relevée lors de la visite d'inspection, est :

- Aucun diagnostic des sols n'a été réalisé.

¹ les NC sont caractérisées selon une échelle d'importance qui comprend deux niveaux :

- 1 : non-conformité importante et caractérisée par rapport aux prescriptions réglementaires, pouvant soit conduire à une dégradation du niveau de sécurité des installations, soit avoir un impact important sur l'environnement. Défaut d'autorisation. Défaut d'enregistrement.
- 2 : non-conformité réglementaire n'impliquant pas directement une baisse notable du niveau de sécurité ou n'ayant pas d'impact important sur l'environnement.

ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES CONSTATS²

* = non-conformités déjà relevées lors de la précédente visite d'inspection

Point	Référence réglementaire	Niveau	Enoncé de la non-conformité, de la remarque ou de la demande	Réponse de l'exploitant (à compléter par l'exploitant)
NC1*	Art R515-39-1 du Code de l'Environnement	1	Absence de réalisation de diagnostic de l'état des sols.	
D1			Transmettre les éléments de réponses concernant l'identification et l'élimination des liquides présents au fond des fosses.	
D2			L'exploitant n'a pas justifié l'élimination des déchets radioactifs, notifiés dans le rapport n°7735-01 de la société SERPOL, vers un centre un centre de traitement autorisé à prendre en charge ce type de déchet.	

² Constats :

- les NC sont caractérisées selon une échelle d'importance qui comprend deux niveaux :
 - 1 : non-conformité importante et caractérisée par rapport aux prescriptions réglementaires, pouvant soit conduire à une dégradation du niveau de sécurité des installations, soit avoir un impact important sur l'environnement. Défaut d'autorisation. Défaut d'enregistrement.
 - 2 : non-conformité réglementaire n'impliquant pas directement une baisse notable du niveau de sécurité ou n'ayant pas d'impact important sur l'environnement
- R : La remarque concerne une disposition insuffisamment documentée, une mauvaise pratique, mais qui n'apparaît pas comme un écart à un texte opposable (non hiérarchisée), une demande d'action qui ne relève pas d'une non-conformité réglementaire
- D : Demande d'information à l'exploitant (non hiérarchisée)

IC18008 - Annexe 2 : Planche photographique

Inspection du 19 mai 2016



Présence d'un tas de terre et gravats estimés à 6m³ (côté face à la voirie)

Inspection du 7 décembre 2017



Absence de produits dangereux et de déchets à l'entrée du site (côté face à la voirie)



Présence d'environ 17m³ de palettes au premier et en fond de plan



Absence de produits dangereux et de déchets à l'entrée du site (côté face à la voirie)



Présence d'environ 60 big bags de résidus de fonderie (côté face à la voirie)

IC18008 - Annexe 2 : Planche photographique

Inspection du 19 mai 2016

Inspection du 7 décembre 2017



Retrait d'un stock de grille métalliques (côté arrière de l'usine)



Absence de produits dangereux, de déchets et d'eau saumâtre (côté arrière de l'usine)



Zone de décantation d'eau saumâtre (côté arrière de l'usine)



Présence de 2 fûts Air Liquide non coptabilisés (côté arrière de l'usine)



Absence de produits dangereux et de déchets (côté arrière de l'usine)

IC18008 - Annexe 2 : Planche photographique

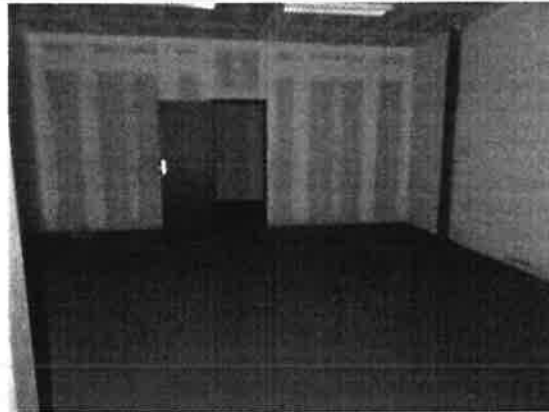
Inspection du 19 mai 2016



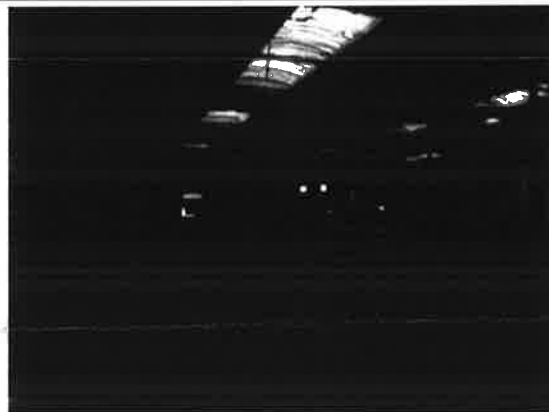
Présence de produits dangereux et de déchets divers à l'intérieur de l'usine (big bags, gravats, caisses diverses, futs de limaille, ferraille, containers de déchets de fonderie, sacs de perlex...)

Inspection du 7 décembre 2017

Présence de liquide à analyser (intérieur de l'usine)



Absence de produits dangereux et de déchets (intérieur de l'usine)



Absence de produits dangereux et de déchets (intérieur de l'usine)

IC18008 - Annexe 3 : Fiche de constat

DREAL CENTRE-VAL DE LOIRE - FICHE DE VISITE

Établissement (Nom, Commune, n°S3IC) : <i>Centre, Orléans</i>	Date de la visite : <i>09/12/12</i>
Fiche n°.../...	

Partie I réservée à l'Exploitant	<p>Par la présente et en application des articles L.171-1 et L.172-5 du code de l'environnement, je déclare autoriser les inspecteurs à accéder à l'ensemble des locaux techniques et professionnels objets de la visite d'inspection menée dans le cadre des missions de contrôle installations classées ⁽¹⁾ ou aux locaux à usage d'habitation, en présence de l'occupant ⁽²⁾.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Nom, fonction et signature du représentant de l'établissement et/ou de l'occupant des locaux à usage d'habitation ⁽³⁾ :</p> <p><input type="checkbox"/> Absence d'interlocuteur <i>avec PERDUZZI, départ de l'occupant 5h30</i></p>
---	--

Au-delà des non-conformités portées sur cette fiche, notifiées lors de la visite d'inspection, au regard des points contrôlés, l'inspecteur conserve toute latitude pour notifier de nouvelles non-conformités lors de la rédaction du rapport d'inspection.

	N° ordre	Référence réglementaire	Libellé de la non-conformité
Partie réservée à l'Inspection			
Autres remarques ou demandes "notables" :			

Noms des inspecteurs : <i>Cat) GUYON Lisa M... ..</i>	Visas :
---	---------

Partie II réservée à l'Exploitant	<p>Je reconnais avoir pris connaissance des non-conformités formulées par les inspecteurs, des éventuels défauts énoncés et formule les premières observations éventuelles ci-dessous ⁽⁴⁾ :</p> <p><input type="checkbox"/> Nom, fonction et signature du représentant de l'établissement et/ou de l'occupant des locaux à usage d'habitation ⁽³⁾ :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Absence d'interlocuteur <i>avec délégation de signature</i></p>
--	--

⁽¹⁾ Supprimer la mention inutile.

⁽²⁾ Au-delà des observations portées sur cette fiche, l'exploitant conserve toute latitude pour s'exprimer de façon plus complète, sur les sujets cités dans la présente fiche.